

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<b>Date de convocation :</b> 15/05/2023	<b>Le 22 mai 2023 à 20h30 au foyer polyvalent</b>
<b>Membres :</b>	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.
En exercice <input type="text" value="19"/>	<b>Étaient présents :</b> Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Vincent NEVOT, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER
Présents : <input type="text" value="14"/>	<b>Étaient représentées :</b> Anne-Marie CAUSSE par Katia PEDEMAY, Huguette LALANNE par Aurélia FOURNIER, Carine LASSOUANE par Lionel COUBRA et Muriel PAILLER par Tovo RABEMANANTSOA
Votants : <input type="text" value="18"/>	<b>Absent :</b> Damien OBRADOR
<b>Date d'affichage :</b> 23/05/2023	<b>Secrétaire de séance :</b> Katia PEDEMAY
<b>Date de publication :</b> 23/05/2023	

**DÉLIBÉRATION N° 2023-58**

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AJM pour l'organisation de la fête de la musique**

**Tovo RABEMANANTSOA (procuration) ne prend part ni au débat ni au vote.**

Le 17 juin prochain, l'AJM propose à l'occasion de la fête de la musique des festivités où les groupes de musique de la commune pourront se produire ainsi que 2 groupes semi-professionnels. A cela, seront proposés un marché de créateurs, une structure gonflable pour les enfants et un point restauration afin de créer une animation pour le village pour fêter le début de l'été.

Cette fête est envisagée sur la Place du Général Doyen avec 2 scènes (une pour les groupes semi-professionnels et une pour les groupes de l'AJM).

L'AJM sollicite une subvention exceptionnelle comprise entre 1 000 et 1 500 €.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de **1 250 €** à l'AJM à l'occasion de la fête de la musique,
- de verser un acompte de 50 % (625 €) avant la manifestation et le solde de 50 % (625 €) après la manifestation sur présentation des justificatifs de dépenses.

**POUR : 16**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le

ID : 033-213300775-20230522-2023\_58-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 22 mai 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Katia PEDEMAY', written over a horizontal line.

Katia PEDEMAY